

## Politique éducative sociale et de la santé en faveur des élèves

---

## Quelques données chiffrées

Années 2009-2011

novembre 2012

## Introduction

---

L'analyse présentée dans ce document porte sur les principales données chiffrées de l'enquête annuelle de la direction générale de l'enseignement scolaire concernant cinq domaines spécifiques : le bilan de santé de la sixième année, l'accueil des enfants à besoins particuliers, la contraception d'urgence, la protection de l'enfance et la formation aux premiers secours. Elle concerne les données 2009-2010 et 2010-2011.

S'agissant du bilan de santé de la sixième année et de l'accueil des enfants à besoins particuliers (dépistage des troubles des apprentissages, projets d'accueil individualisé), l'analyse ne concerne que l'année 2010-2011 en raison de remontées incomplètes pour 2009-2010.

Concernant la formation aux premiers secours, l'analyse porte aussi sur les données 2008-2009.

Le champ de l'analyse couvre les établissements de l'enseignement du premier et du second degré des académies de métropole et d'outre-mer.

Ce document est disponible en ligne sur : <http://eduscol.education.fr>

Remerciements aux médecins, infirmier(ère)s et assistant(e)s de service social, conseiller(e)s techniques, pour leur contribution à la remontée des données.

Lorsque les données sont rapportées aux effectifs scolarisés, ces nombres sont tirés soit de *Repères et références statistiques* (MEN, DEPP, 2010 et 2011), soit de la base BCP.

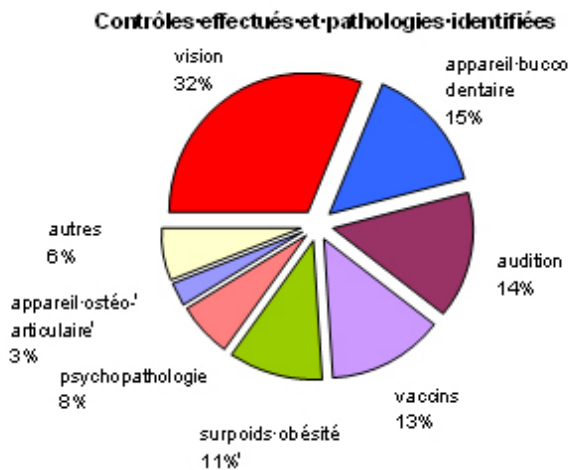
## Bilan de santé de la sixième année

Suivant les dispositions de l'article L541-1 du code de l'éducation, pendant leur sixième année, tous les enfants sont obligatoirement soumis à une visite médicale au cours de laquelle un bilan de leur état de santé physique et psychologique, ainsi qu'un dépistage des troubles spécifiques du langage et de l'apprentissage, sont réalisés. Cette obligation fait l'objet d'un indicateur de la LOLF.

En raison d'une grève administrative des médecins et des infirmières, les remontées des données 2009-2010 qui n'ont concerné que 57 départements sur 100 ne permettent pas une analyse approfondie à l'échelon national. On peut estimer néanmoins que 237 976 élèves ont bénéficié d'un bilan de santé, soit 72% des effectifs concernés dans ces 57 départements.

L'analyse présentée ci-après porte sur les remontées des données 2010-2011 de 74 départements. Ainsi, **378 848 élèves ont bénéficié d'un bilan, soit 70,9% des élèves concernés** dans ces 74 départements. Ce bilan a pris la forme d'un dépistage infirmier et d'une visite médicale dans 27% des cas, d'un dépistage infirmier uniquement dans 34% des cas et d'une visite médicale seulement dans 38% des cas.

Les données ont, pour la première fois, permis d'isoler les bilans réalisés dans les RAR. Ainsi, **19 817 élèves ont bénéficié d'un bilan en RAR, soit 81,3% des élèves concernés**. Ce bilan a pris la forme d'un dépistage infirmier et d'une visite médicale dans 29% des cas, d'un dépistage infirmier uniquement dans 24% des cas et d'une visite médicale seulement dans 46% des cas.

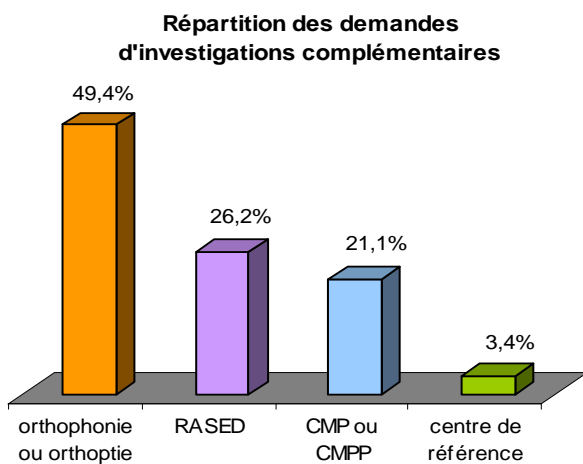


Les atteintes de l'acuité visuelle représentent près du tiers des pathologies dépistées loin devant les autres affections bucco-dentaires et auditives.

Le bilan de la sixième année est aussi l'occasion de faire un rappel d'information pour la mise à jour des vaccinations recommandées à cet âge : 13% des contrôles concernent ce sujet.

**Un bilan standard de dépistage des troubles des apprentissages a été effectué pour 175 235 élèves soit 46% des élèves bénéficiaires du bilan de la sixième année.** La collaboration avec les enseignants permet le repérage, en amont du bilan de santé, d'éventuelles difficultés d'acquisition dans le traitement des informations visuelles (reconnaissance fine de figures ou de lettres) ou auditives (conscience phonologique). L'ensemble de ces données conduit, le cas échéant, à un bilan approfondi en vue d'une recherche plus ciblée en orthophonie, orthoptie, d'une consultation spécialisée ou d'une rencontre avec un psychologue scolaire.

**Un bilan approfondi s'est avéré nécessaire pour 35 131 élèves.**



Des investigations complémentaires ont été demandées pour 28 658 élèves. Elles ont concerné, dans la près de la moitié des cas, la réalisation d'un bilan orthophonique ou orthoptique.

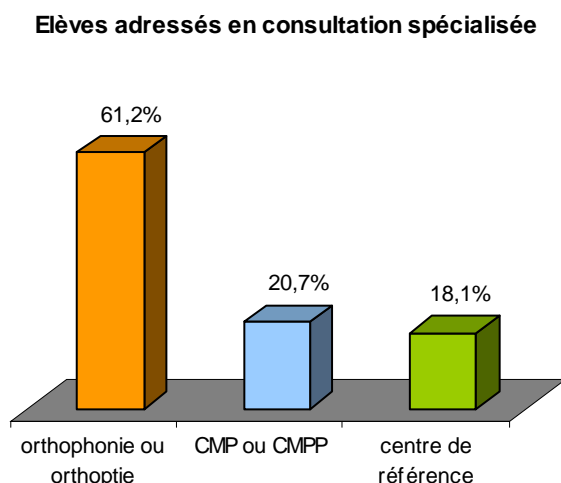
L'orientation en centre de référence des troubles du langage est exceptionnelle dans cette tranche d'âge.

La répartition des demandes d'investigations complémentaires reste dans des proportions très proches année après année, ce qui souligne la spécificité de cette étape.

## Accueil des enfants à besoins particuliers

### Dépistage des troubles des apprentissages

La constatation par les enseignants ou les psychologues scolaires, de difficultés d'apprentissage en classe élémentaire donne lieu à la réalisation d'un examen à la demande, afin de mieux cerner la situation de l'élève : la possibilité de troubles spécifiques nécessitant une prise en charge particulière est alors recherchée. Ainsi un bilan approfondi des troubles des apprentissages a-t-il été réalisé pour 19 420 élèves des classes élémentaires, soit 5,8 ‰ des effectifs. Les tests les plus couramment utilisés sont l'ODEDYS (33%), BREV (30%) et ELFE (27%).



Suite à ces examens, 13 300 consultations spécialisées ont été effectuées, majoritairement sous la forme d'un bilan orthophonique ou orthoptique.

L'orientation vers une consultation en centre de référence est beaucoup plus élevée (18,1%) que dans la tranche d'âge précédente (3,4%) : en effet, le diagnostic de troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie en particulier) doit être recherché.

### Adaptation des conditions de scolarisation

Au delà de ces demandes spécifiques d'examen de dépistage, certains élèves sont déjà connus et présentent des besoins d'adaptation particuliers. Ainsi, sur l'ensemble des niveaux scolaires, premier et second degré, 36 300 élèves présentant des troubles des apprentissages ont bénéficié d'une adaptation de leurs conditions de scolarisation, principalement pour une dyslexie (76%) et, dans une moindre mesure, pour une dyspraxie (12%), une dysphasie (9%) ou une dyscalculie (3%).

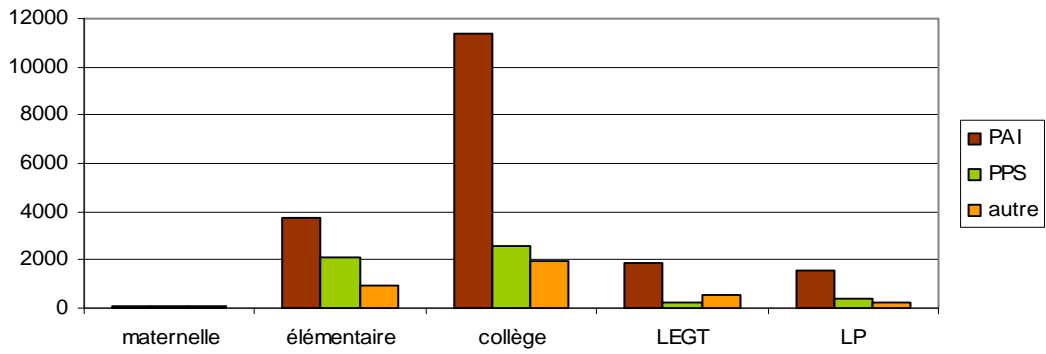
Si l'on considère les troubles dépistés par niveau, on observe que de façon tout à fait normale, la demande d'adaptation en école maternelle concerne la dysphasie (48%). Les demandes d'adaptation pour troubles dyslexiques apparaissent bien sûr lors des apprentissages du langage écrit et dominant à l'école élémentaire (66%) mais surtout dans le second degré (plus de 80%), ce qui semble être le reflet de difficultés particulières dans la mise en place d'aménagements pédagogiques à partir de second degré.

L'adaptation des conditions de scolarisation s'est traduite par la mise en place d'un PAI dans 61% des cas, d'un PPS dans 27% des cas ou d'autre dispositif dans 13% des cas.

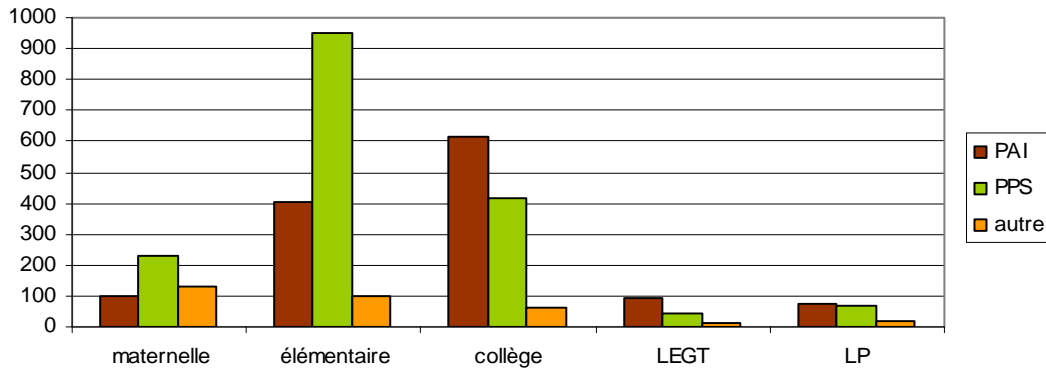
Plusieurs observations peuvent être faites sur les dispositifs mis en place en fonction du trouble dépisté :

- la dyslexie : les PAI sont plus nombreux que les PPS et autres outils à tous les niveaux ;
- la dyspraxie : les PPS sont plus nombreux que les PAI à tous les niveaux, sauf en LEGT ;
- la dysphasie : les PPS sont plus nombreux que les PAI à l'école maternelle et élémentaire, en revanche, les PAI sont plus nombreux que les PPS dans le second degré ;
- la dyscalculie : les PAI sont plus nombreux que les PPS à tous les niveaux, sauf à l'école maternelle.

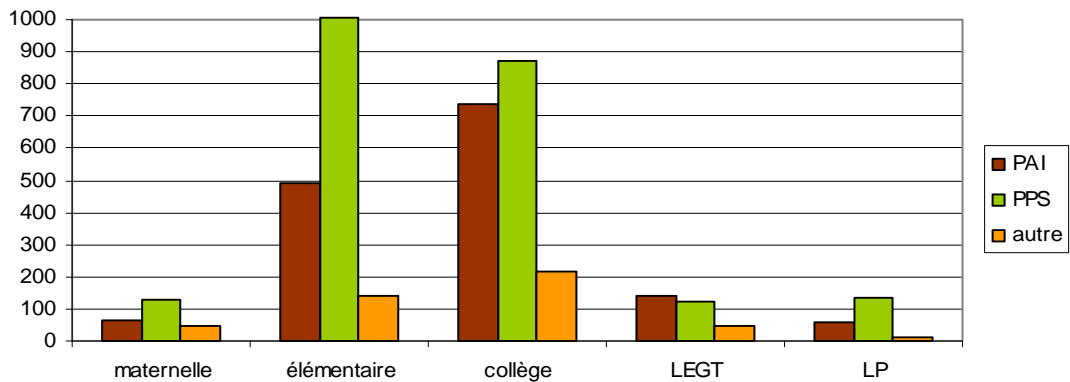
### Dispositifs mis en place pour les élèves présentant une dyslexie



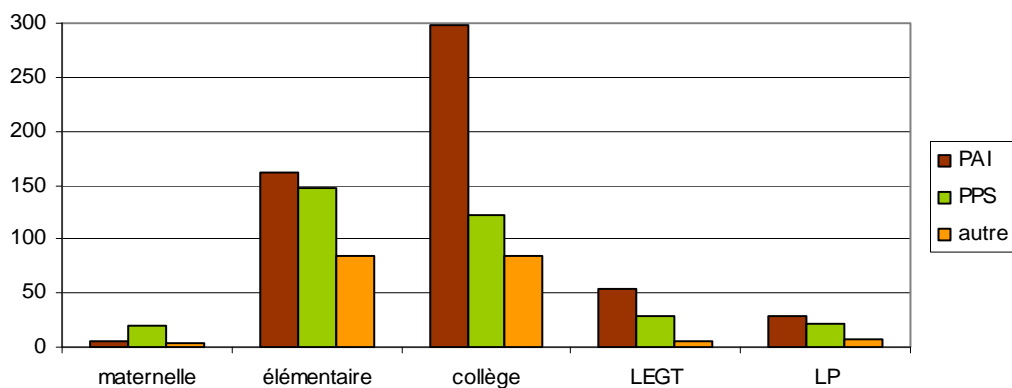
### Dispositifs mis en place pour les élèves présentant une dysphasie



### Dispositifs mis en place pour les élèves présentant une dyspraxie



### Dispositifs mis en place pour les élèves présentant une dyscalculie



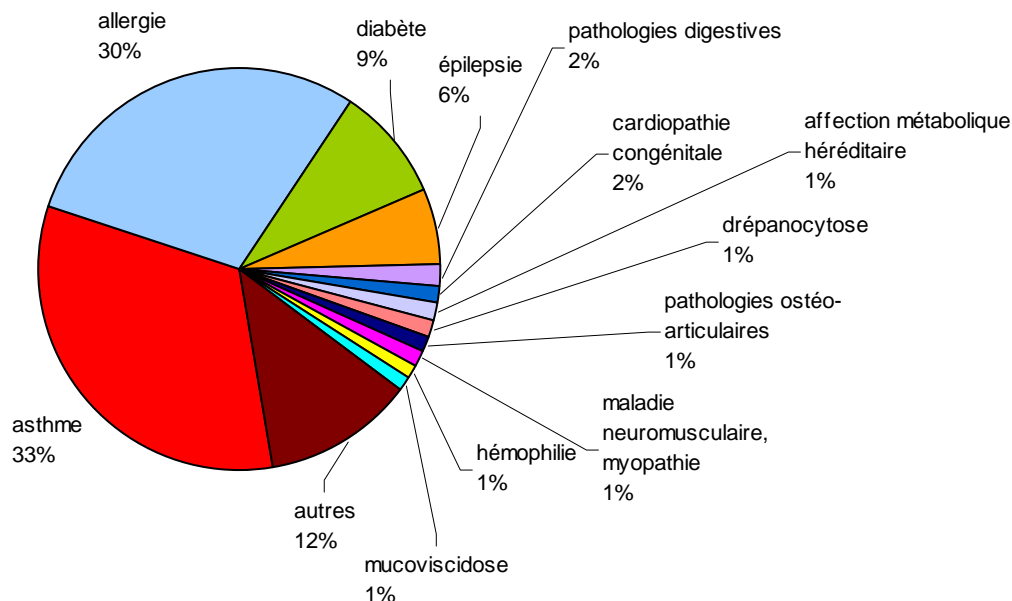
## Elèves atteints d'une maladie chronique bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé (PAI)

Il convient de rappeler que le protocole de PAI n'est pas obligatoire : les chiffres ne représentent donc pas la fréquence de la maladie en milieu scolaire, mais la demande de PAI pour la pathologie citée.

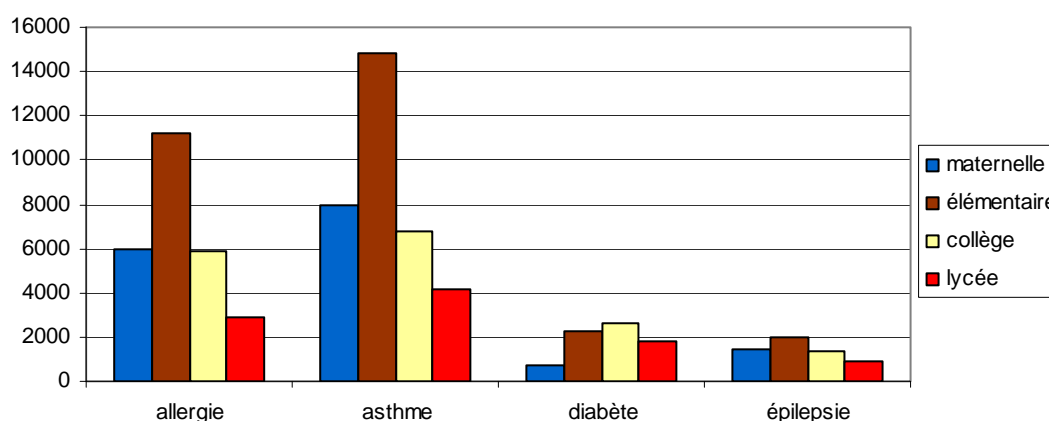
**97 754 élèves ont bénéficié d'un PAI en 2010-2011, dont 53 600 PAI reconduits et 44 154 PAI nouveaux. L'asthme et l'allergie sont à l'origine de 63% des P.A.I. demandés.**

**Les troubles des apprentissages ayant donné lieu à PAI ont été traités précédemment, ils ne sont donc pas pris pas en compte dans le graphique ci-dessous.**

### Pathologies ayant donné lieu à PAI



### PAI mis en place pour les quatre pathologies principales, par niveau d'enseignement



L'analyse du nombre de PAI mis en place par niveau d'enseignement, pour l'asthme, l'allergie, le diabète et l'épilepsie, met en évidence une baisse assez sensible de la demande de cette forme d'accompagnement au fur et à mesure de la scolarité. Cette baisse indique la prise d'autonomie de l'élève malade face à la gestion de ses troubles.

## Contraception d'urgence

Les infirmier(ère)s de l'éducation nationale administrent la contraception d'urgence en milieu scolaire, conformément à la loi n°2000-1209 du 13 décembre 2000 et, plus précisément, au protocole annexé à son décret d'application n°2001-258 du 27 mars 2001.

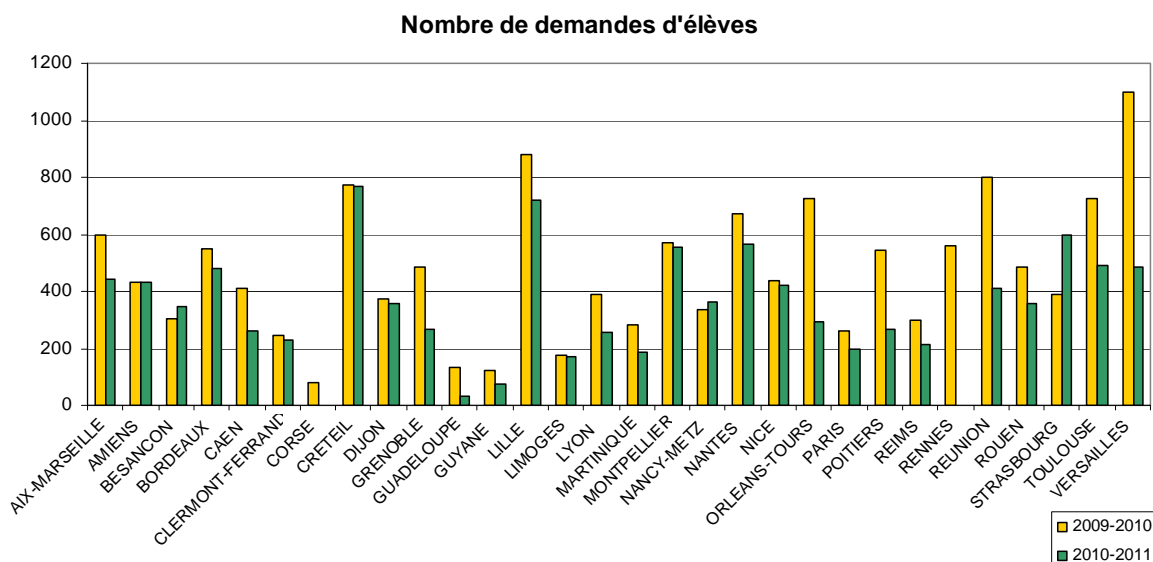
Les données analysées concernent toutes les académies en 2009-2010 et 28 d'entre elles, hormis celles de Rennes et de Corse, en 2010-2011.

### Demande et délivrance

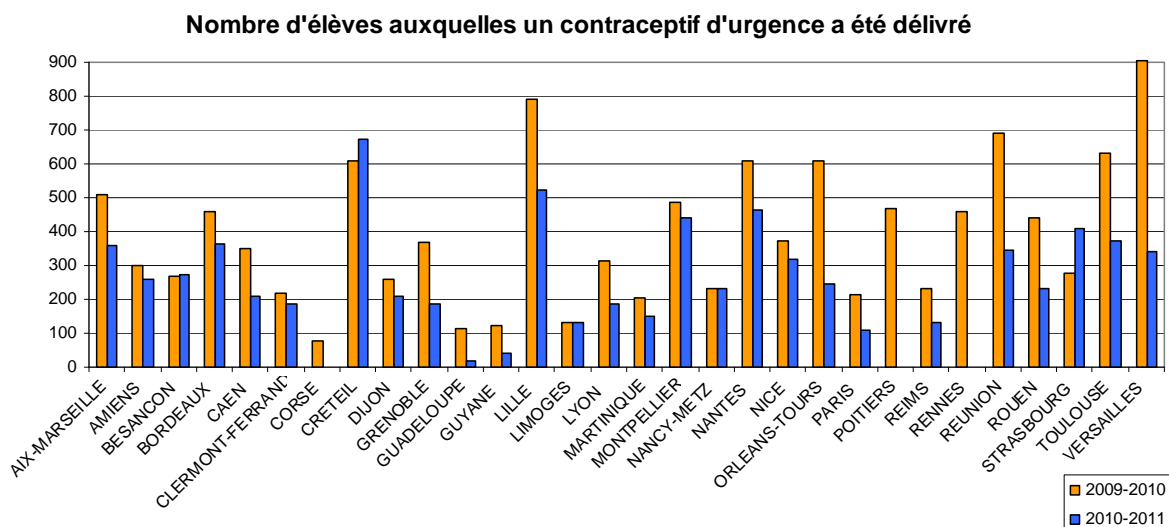
**En 2009-2010, 14 164 élèves, dont 82% de mineures, se sont rendues à l'infirmier pour demander une contraception d'urgence. En 2010-2011, 10 235 élèves dont 84% de mineures ont effectué la même démarche.**

La demande a enregistré une hausse annuelle de 3% en 2009-2010 suivie d'une baisse annuelle de 28% en 2010-2011. Quatre groupes d'académies peuvent être distingués en 2010-2011 :

- sept académies connaissent une baisse supérieure à 40% : Grenoble, Guadeloupe, Guyane, Orléans-Tours, Poitiers, La Réunion et Versailles,
- pour onze académies, la diminution est comprise entre 10 et 40% : Aix-Marseille, Bordeaux, Caen, Lille, Lyon, Martinique, Nantes, Paris, Reims, Rouen et Toulouse,
- pour sept académies, elle est comprise entre 0 et 10% : Amiens, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Limoges, Montpellier et Nice,
- trois académies enregistrent une hausse : Nancy-Metz (+ 7%), Besançon (+13%) et Strasbourg (+53%).



**La contraception d'urgence a été délivrée à 11 725 élèves en 2009-2010 et 7 412 élèves en 2010-2011.**

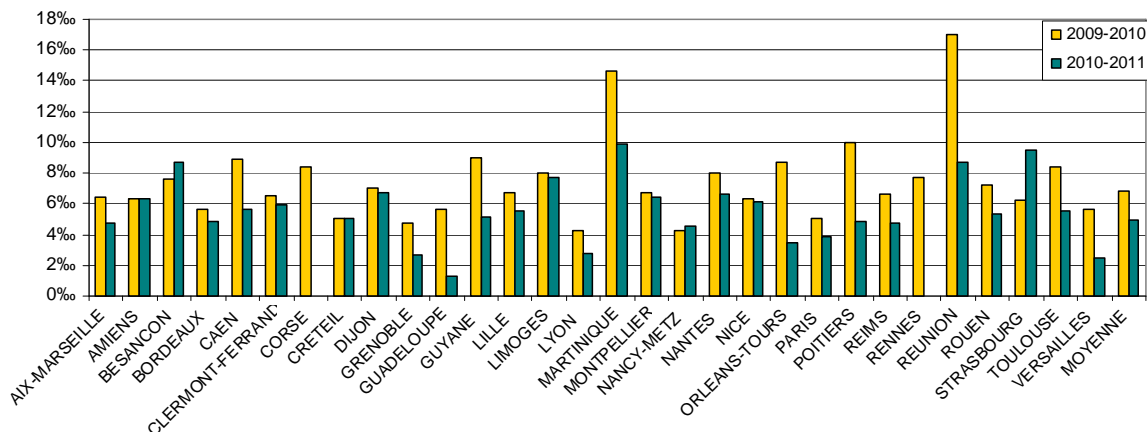




**La baisse du recours à une contraception d'urgence se confirme si l'on rapporte les données au nombre de filles scolarisées.**

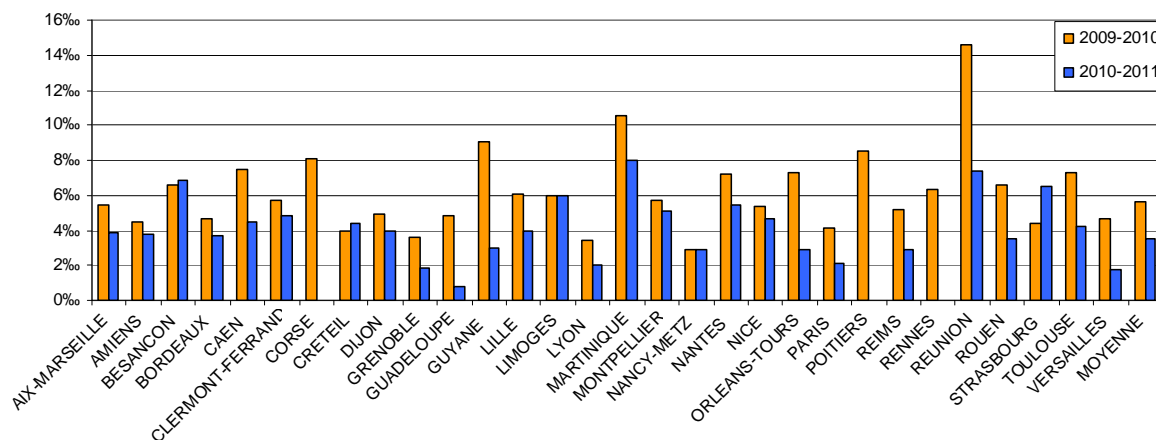
Concernant la demande, les taux varient de 4,2‰ à 17‰ en 2009-2010 et de 1,3‰ à 9,8‰ en 2010-2011, la moyenne passe de 6,8‰ à 4,9‰ et la médiane de 6,7‰ à 5,4‰. Toutes les académies enregistrent une baisse de taux, excepté Nancy-Metz, Besançon et Strasbourg.

**Demandes rapportées aux effectifs de filles scolarisées**



S'agissant de la délivrance d'un contraceptif d'urgence, les taux varient de 2,9‰ à 14,6‰ en 2009-2010 et de 0,8‰ à 8‰ en 2010-2011, la moyenne passe de 5,6‰ à 3,5‰ et la médiane de 5,7‰ à 4‰.

**Délivrance rapportée au nombre de filles scolarisées**



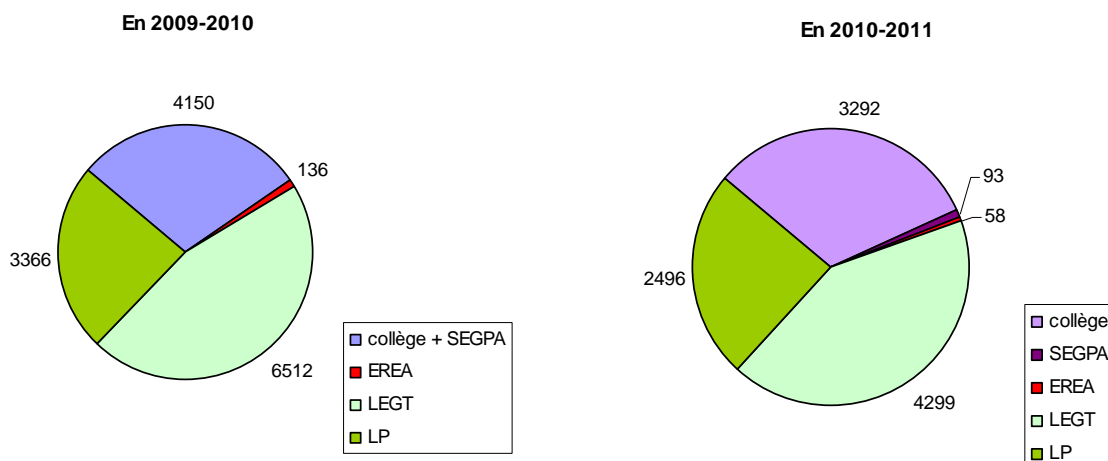
Les taux de demande et de délivrance les moins élevés sont observés dans les académies de Lyon, Grenoble, Paris, Nancy-Metz, Créteil et, en 2010-2011, de Guadeloupe et Versailles. Les taux les plus élevés sont enregistrés dans les académies de La Réunion, Martinique, Poitiers, Guyane, Corse et, en 2010-2011, de Besançon, Limoges et Strasbourg.

**Le recours à une contraception d'urgence est donc moins élevé dans les académies urbanisées et, en revanche, plus fréquent dans les académies insulaires ou rurales.**

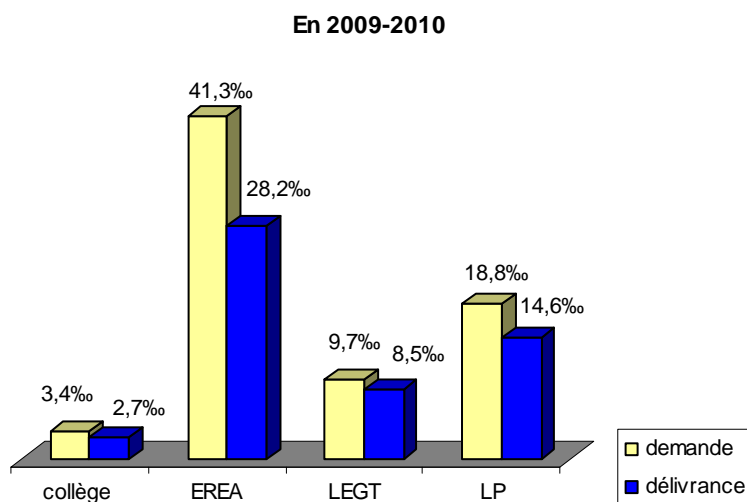
La demande est en baisse de 18% en collège (SEGPA inclus), de 26% en lycée professionnel, de 34% en lycée général et technologique et de 57% en EREA.

Les LEGT restent le lieu principal de la demande mais leur part relative diminue. Elle perd 4 points, passant de 46% à 42% tandis que celle des collèges (SEGPA inclus) augmente de 4 points, de 29% à 33% du total pour les années considérées. La demande en EREA évolue peu sur la période : 1% et 0,6% tandis que la demande en LP reste stable à 24%.

### Répartition de la demande par type d'établissement



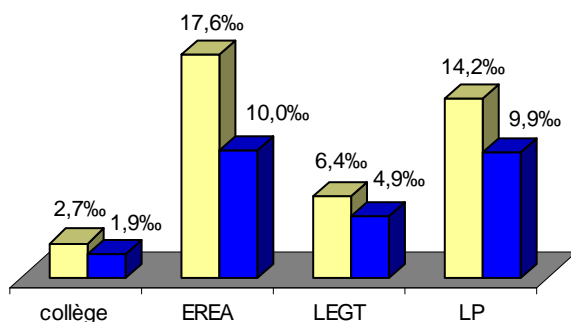
### Demande et délivrance d'une contraception d'urgence rapportées au nombre de filles scolarisées



La demande d'une contraception d'urgence est plus fréquente en EREA. Toutefois, en 2010-2011, le taux de délivrance d'une contraception d'urgence en EREA rejoint le taux enregistré en LP.

Le recours à la contraception d'urgence est plus élevé en LP qu'en LEGT mais l'écart tend à se réduire.

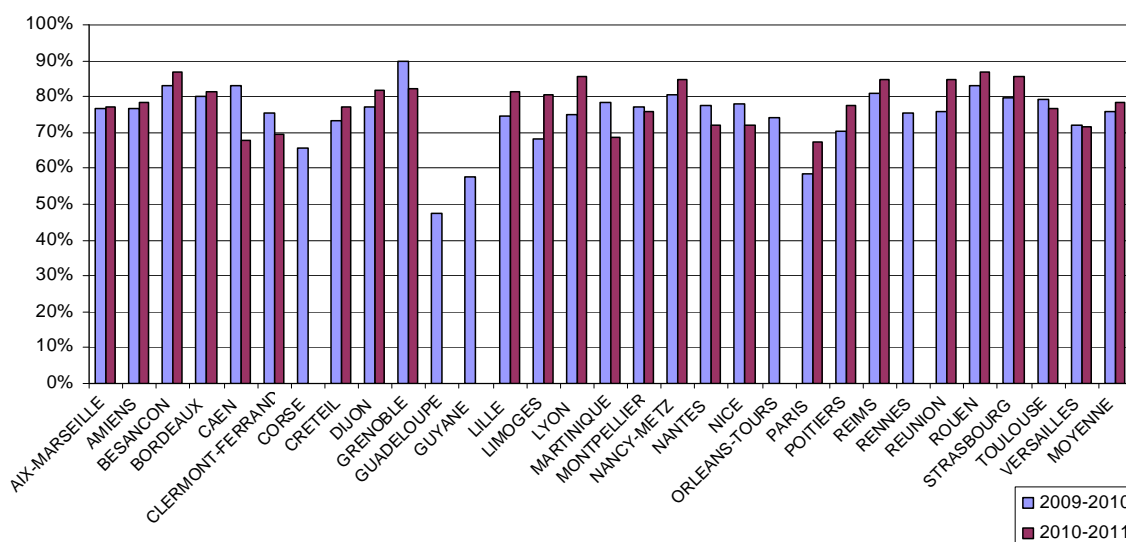
### En 2010-2011



### Répartition mineures/majeures

Au collège, en SEGPA et en EREA, les élèves mineurs sont à l'origine de la quasi-totalité des demandes.

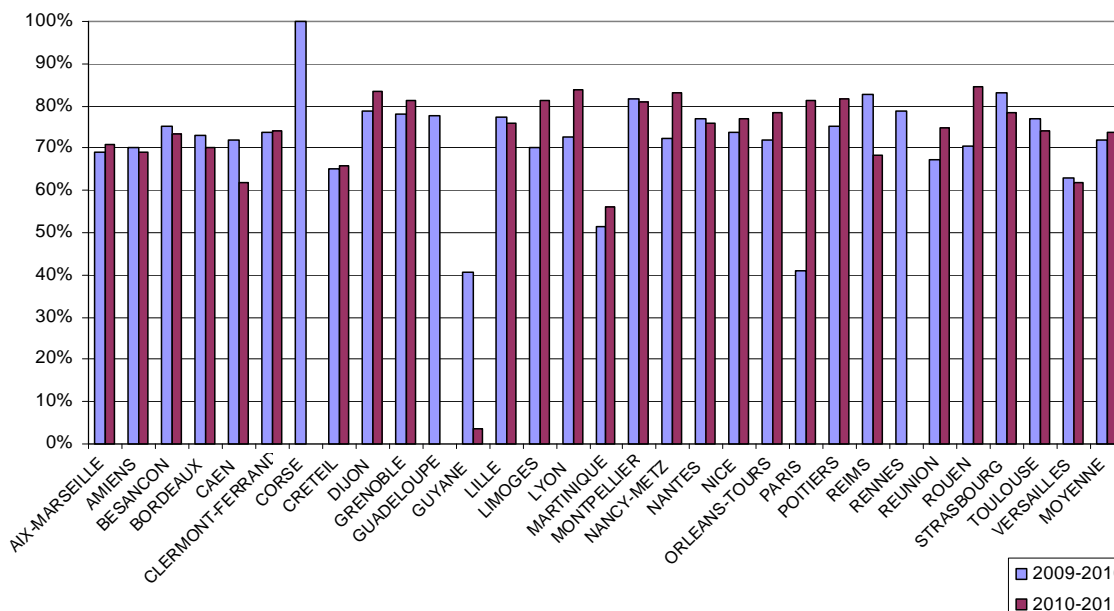
### Demands formulées par des élèves mineurs en LEGT



En LEGT, la part des demandes faites par des élèves mineurs est en hausse, de 76% en moyenne en 2009-2010 à 78% en 2010-2011. La dispersion des valeurs se réduit : de 48% à 90% en 2009-2010, elle varie de 68% à 87% en 2010-2011.

On observe une tendance à la hausse dans les académies de Limoges, Lyon, Paris, La Réunion, Poitiers, Strasbourg, Lille, une tendance à la baisse à Caen, en Martinique, à Grenoble, Nice, Clermont-Ferrand et une relative stabilité dans les autres académies.

### Demandes formulées par des élèves mineurs en LP



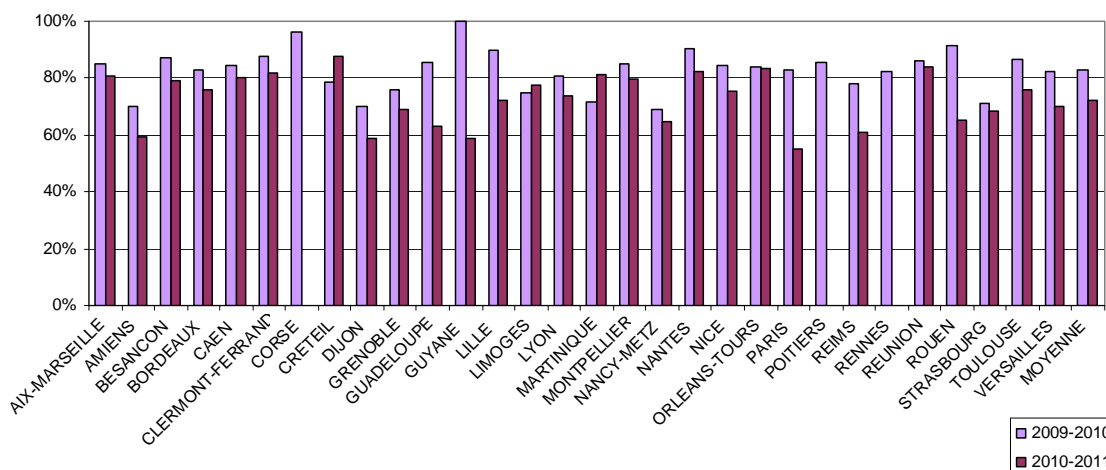
En LP, la part des demandes faites par des élèves mineurs est en hausse de deux points également, elle passe de 72% en moyenne en 2009-2010 à 74% en 2010-2011. La dispersion des valeurs se réduit : de 41% à 100% en 2009-2010, elle varie de 56% à 85% en 2010-2011 (excepté le cas particulier de la Guyane).

On observe une hausse, forte à Paris et plus modérée à Rouen, Limoges, Lyon et Nancy-Metz, une baisse importante en Guyane et plus limitée à Reims et Caen et une relative stabilité dans les autres académies.

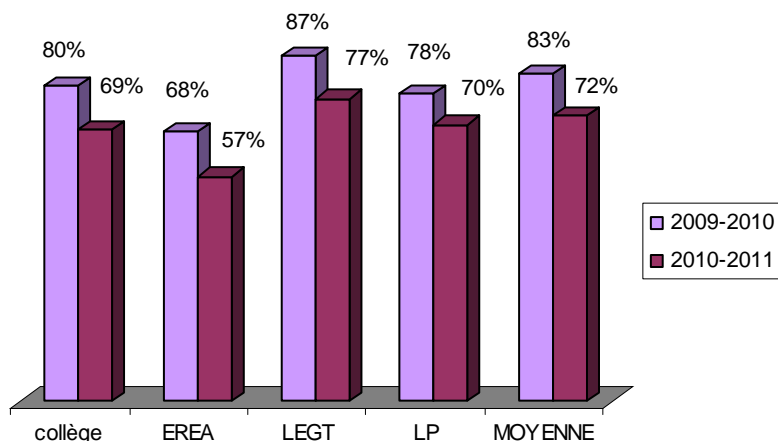
Le taux moyen de satisfaction de la demande est passé de 83 % à 72 %. Les demandes des mineurs ont été satisfaites dans les mêmes proportions que les demandes des majeurs.

Les taux académiques varient de 69% à 100% en 2009-2010 et de 55% à 88% en 2010-2011.

### Evolution du taux de satisfaction de la demande



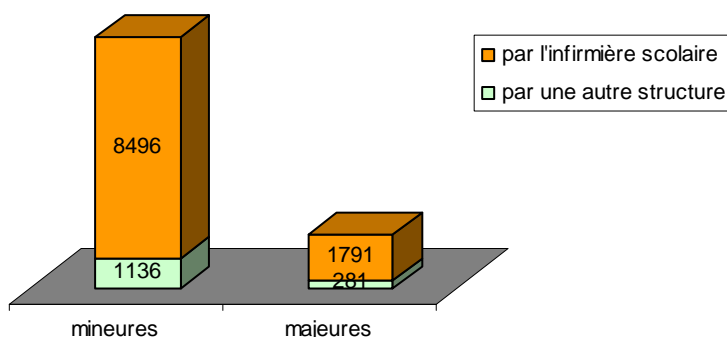
### Taux de satisfaction de la demande d'un contraceptif d'urgence



C'est en LEGT que le taux de satisfaction de la demande est le plus élevé et en EREA qu'il est le plus bas : l'écart est de l'ordre de 20 points entre les deux catégories d'établissements.

Toutefois, le taux de satisfaction de la demande est en baisse pour toutes les catégories d'établissements.

### Administration de la contraception d'urgence En 2009-2010

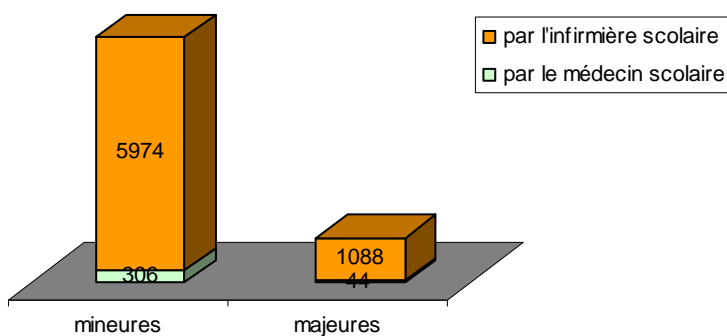


**La part de la contraception d'urgence administrée par les infirmier(ère)s scolaires est en hausse.**

Pour les élèves mineures, elle est passée de 84 % (2008-2009) à 88% (2009-2010) et 95% (2010-2011).

Pour les élèves majeures, elle est passée de 81 % (2008-2009) à 86% (2009-2010) et 96% (2010-2011).

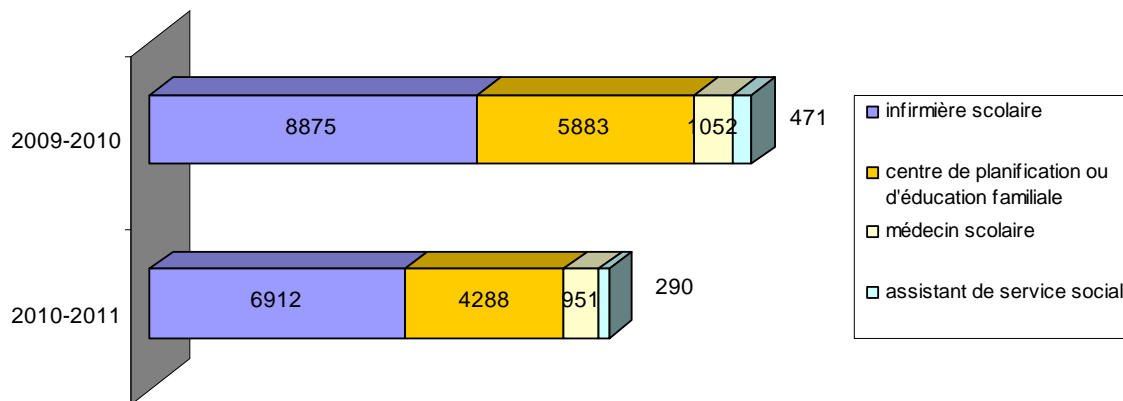
### En 2010-2011



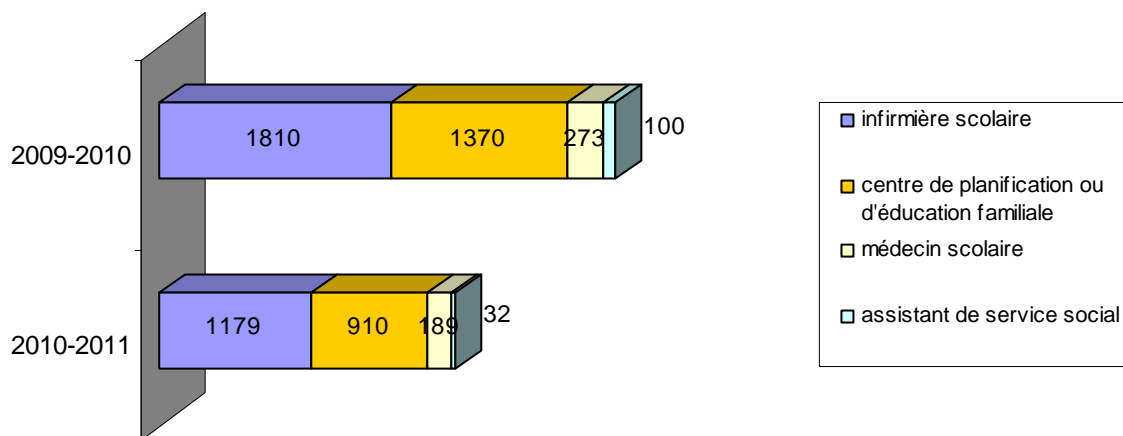
Le nombre d'élèves orientées vers le centre de planification ou d'éducation familiale s'élevait à 6 528 soit 46,1% des demandes en 2009-2010 et, 3 279 soit 32% des demandes en 2010-2011.

## Suivi des élèves

### Suivi des élèves mineures



### Suivi des élèves majeures



Le suivi des élèves est assuré, dans la majorité des cas, par les infirmier(ère)s scolaires, en lien avec les partenaires. D'où l'importance de leur rôle dans la prévention des grossesses non désirées voire, plus largement, dans l'éducation à la sexualité.

## Protection de l'enfance

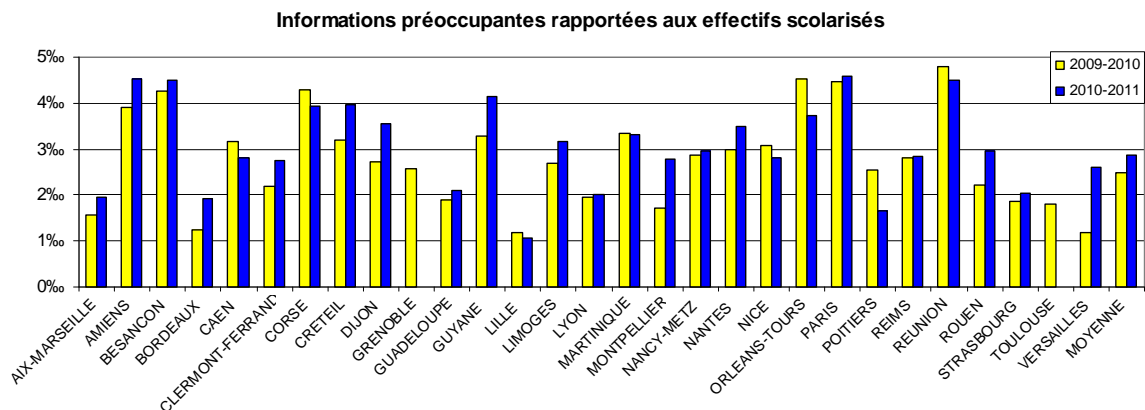
Le ministère de l'Éducation nationale concourt activement à la politique interministérielle de protection de l'enfance réformée par la loi n°2007-293 du 5 mars 2007, suivant trois modalités :

- l'action de repérage et de transmission des situations d'enfants en danger formalisée dans le protocole départemental de protection de l'enfance : 88% des départements disposent d'un protocole signé par le directeur académique des services de l'éducation nationale ;
- l'éducation des élèves ;
- la sensibilisation et la formation des personnels.

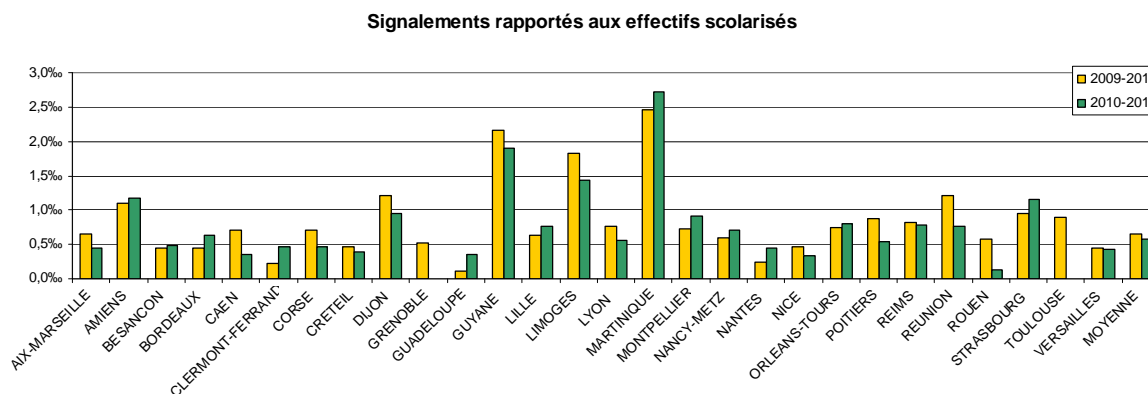
Les données analysées concernent les transmissions des situations d'enfants en danger ou en risque de l'être, aux autorités administratives ou judiciaires dans toutes les académies hormis Rennes en 2009-2010 et excepté Rennes, Grenoble et Toulouse en 2010-2011.

**Le nombre d'élèves concernés par une transmission d'information préoccupante au président du conseil général ou par un signalement au procureur de la République s'élevait à 30 155 en 2009-2010 et 30 562 en 2010-2011 soit 3,1‰ puis 3,5‰ des élèves scolarisés.** Ces taux doivent être replacés dans le contexte des pratiques locales. La définition et le périmètre de l'information préoccupante peuvent être différents selon les départements, comme l'observatoire national de l'enfance en danger (ONED) le précise dans son rapport 2012, à propos des remontées des données des observatoires départementaux. Ainsi, par exemple, la prise en compte des signalements d'absentéisme scolaire ou des demandes d'aide éducative formulées par les familles au service social est variable, selon les cas.

**La part des transmissions au président du conseil général dans le total tend à augmenter. Elle est passée de 79% en 2009-2010 à 82% en 2010-2011.** Cette évolution est une conséquence de la loi précitée qui réserve les signalements à l'autorité judiciaire aux situations d'extrême gravité ou dans le cas d'une présomption de mise en danger du mineur relevant d'une infraction pénale.

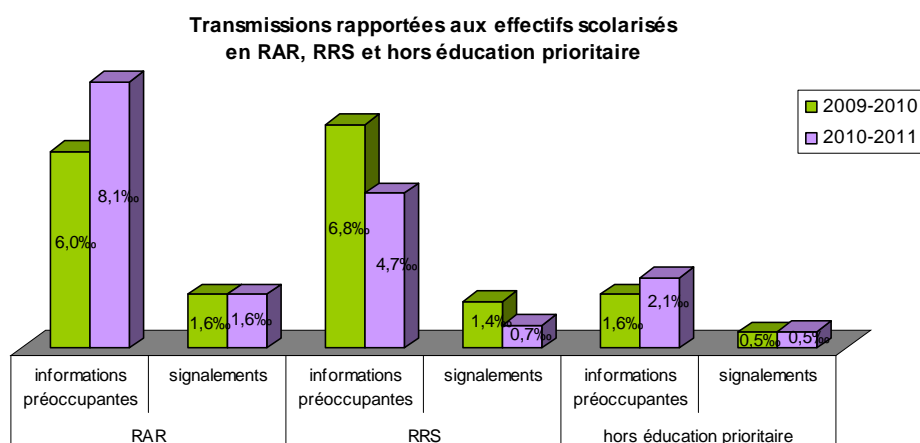


23 837 élèves en 2009-2010 et 25 110 élèves en 2010-2011 ont fait l'objet d'une information préoccupante soit 2,5‰ puis 2,9‰ des élèves scolarisés. On observe entre les deux années une hausse moyenne de 15% dans 27 académies, qui concerne principalement Créteil (+25%), Montpellier (+64%) et Versailles (+120%). Toutefois, le nombre de transmissions pour Versailles est proche de celui de 2008-2009. Paris constitue un cas particulier. En effet, toutes les transmissions y sont communiquées par le conseil général.

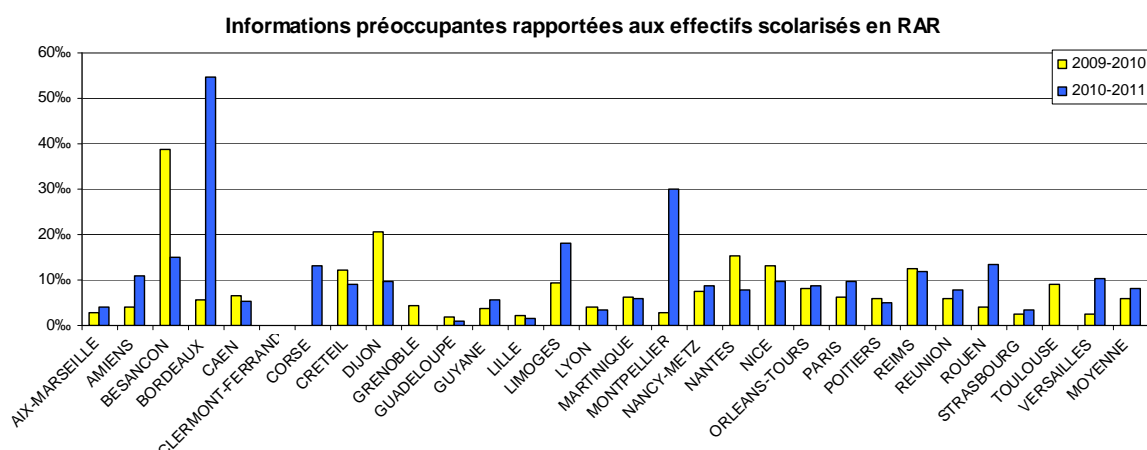


6 318 élèves en 2009-2010 et 5 452 élèves en 2010-2011 ont fait l'objet d'un signalement soit 0,7‰

puis 0,6‰ des élèves scolarisés. On observe entre les deux années une baisse moyenne de 4% dans 27 académies, qui concerne principalement de Lyon (-28%), La Réunion (-37%) et Rouen (-78%).



Dans les réseaux ambition réussite (RAR) et les réseaux de réussite scolaire (RRS), les transmissions sont proportionnellement plus nombreuses que dans les territoires hors de l'éducation prioritaire. On observe, toutefois, une évolution contraire des informations préoccupantes en RAR (+2,1 points) et en RRS (-2,1 points) ; hors éducation prioritaire, elles augmentent d'un demi point. Les signalements sont stables en RAR et hors éducation prioritaire tandis qu'ils diminuent de moitié en RRS.

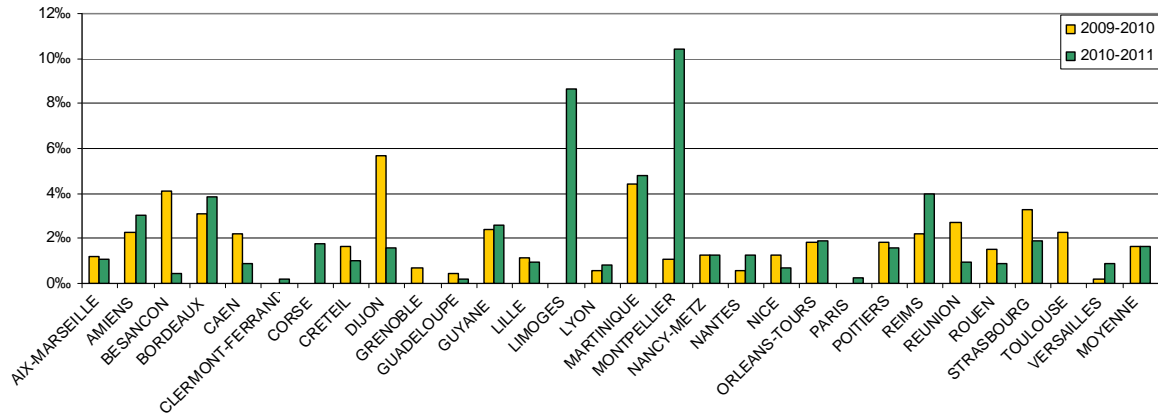


Dans les RAR, 2361 élèves en 2009-2010 et 3076 élèves en 2010-2011 ont fait l'objet d'une information préoccupante soit 6‰ puis 8,1‰ des élèves scolarisés, l'écart à la moyenne nationale tend à se creuser : il passe de 3,5 à 5,2 points.

On observe des écarts de taux importants entre les deux années pour plusieurs académies dont Besançon, Bordeaux (les données du département de la Gironde sont, certes, manquantes en 2009-2010), Dijon, Montpellier et Rouen. Ces écarts sont le plus souvent imputables au niveau collège.



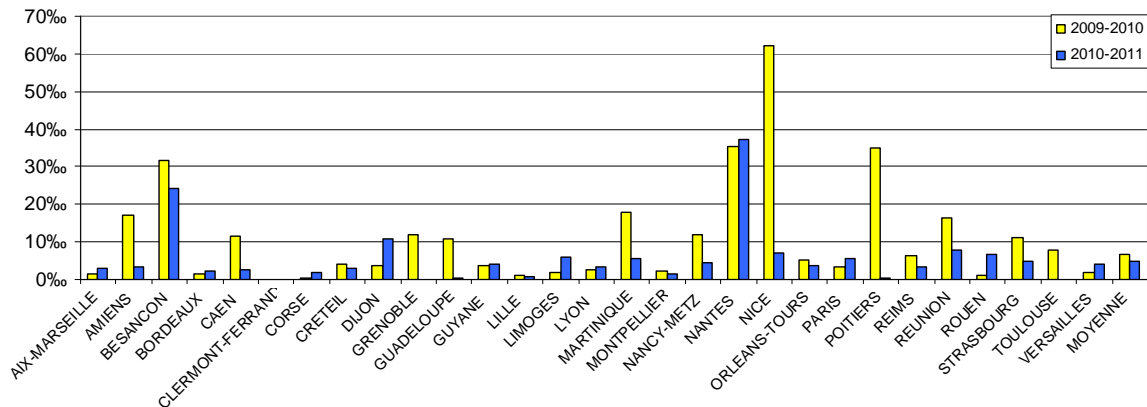
### Signalements rapportés aux effectifs scolarisés en RAR



Dans les RAR, 643 élèves en 2009-2010 et 616 élèves en 2010-2011 ont fait l'objet d'un signalement soit 1,6‰ des élèves scolarisés, c'est un point de plus que la moyenne nationale.

On observe des écarts de taux importants entre les deux années pour plusieurs académies dont Besançon, Dijon, Limoges et Montpellier. Il convient, toutefois, de noter que ces taux recouvrent des nombres peu élevés en chiffres absolus : les signalements sont passés de 18 à 2 à Besançon, de 10 à 3 à Dijon, de 0 à 9 à Limoges et de 10 à 94 à Montpellier.

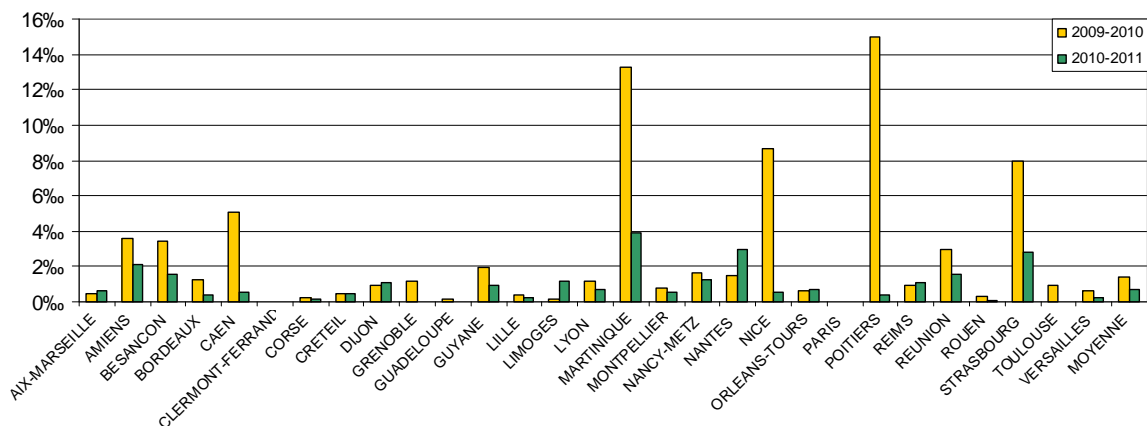
### Informations préoccupantes rapportées aux effectifs scolarisés en RRS



Dans les RRS, 7396 élèves en 2009-2010 et 4798 élèves en 2010-2011 ont fait l'objet d'une transmission d'information préoccupante soit 6,9‰ puis 4,7‰ des élèves scolarisés, l'écart à la moyenne nationale tend à se réduire il passe de 4,4 à 1,8 points.

On observe des écarts de taux importants entre les deux années pour plusieurs académies et, notamment, Nice et Poitiers. Là encore, les écarts sont le plus souvent imputables au niveau collège.

### Signalements rapportés aux effectifs scolarisés en RRS

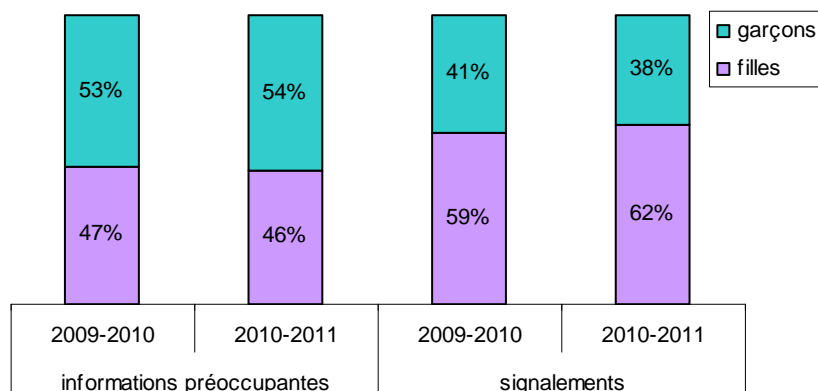


Dans les RRS, 1530 élèves en 2009-2010 et 711 élèves en 2010-2011 ont fait l'objet d'un

signalement soit 1,4‰ puis 0,7‰ des élèves scolarisés, l'écart à la moyenne nationale s'est nettement réduit : il passe de 0,7 à 0,1 point.

On observe des écarts de taux importants entre les deux années pour plusieurs académies et, notamment, Caen, Martinique, Nice, Poitiers et Strasbourg. Les écarts sont généralement imputables au niveau collège.

### Répartition par sexe



Les garçons font davantage l'objet de transmissions au président du Conseil général et les filles de signalements au procureur de la République : l'écart tend à se creuser

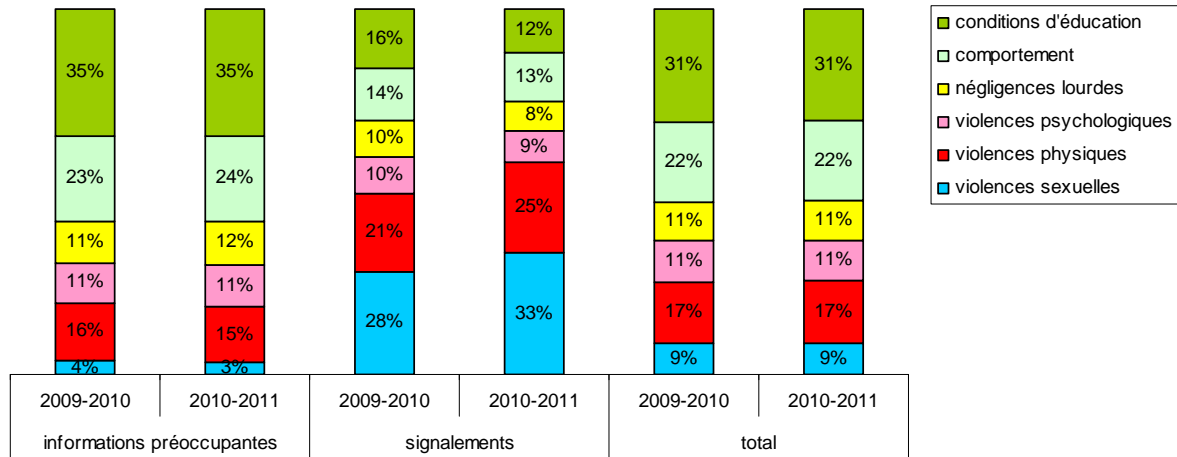
### Milieu de vie



Les proportions des milieux de vie sont stables entre les deux années. Les transmissions d'informations préoccupantes sont plus fréquentes pour les élèves issus de familles monoparentales. Tandis que les signalements concernent davantage des élèves vivant avec leurs père et mère<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Selon l'enquête de l'INSEE relative à la situation familiale des enfants de moins de 18 ans, 75% d'entre eux vivent avec leurs père et mère, 6% vivent dans une famille recomposée et 16 % vivent dans une famille monoparentale (INSEE Première n°1259, octobre 2009).

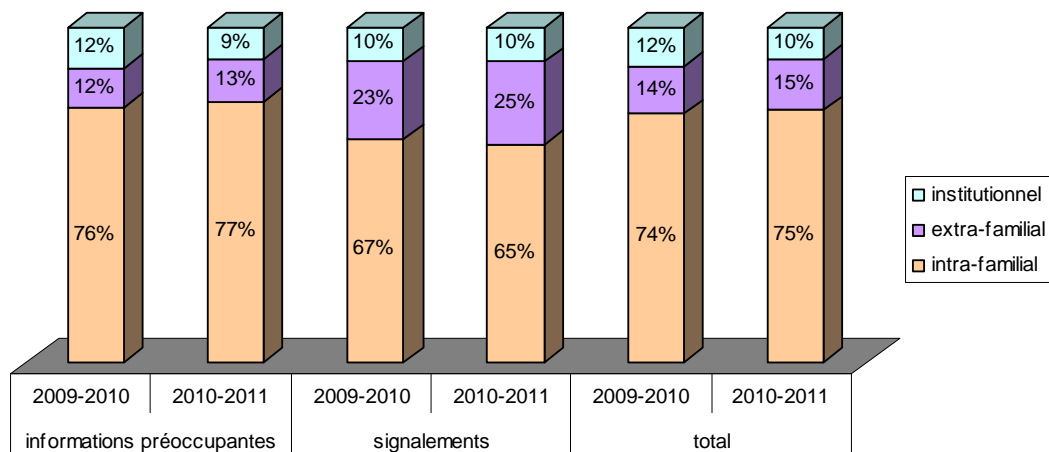
### Motifs des transmissions



Les conditions d'éducation et le comportement sont à l'origine de près de 60% des informations préoccupantes. En revanche, les violences sexuelles et physiques expliquent près de 60% des signalements en 2010-2011, soit une hausse annuelle de 4 points pour chacun de ces deux motifs.

S'agissant du total des transmissions, les conditions d'éducation et le comportement concernent près de la moitié des transmissions en raison de la part prépondérante des informations préoccupantes.

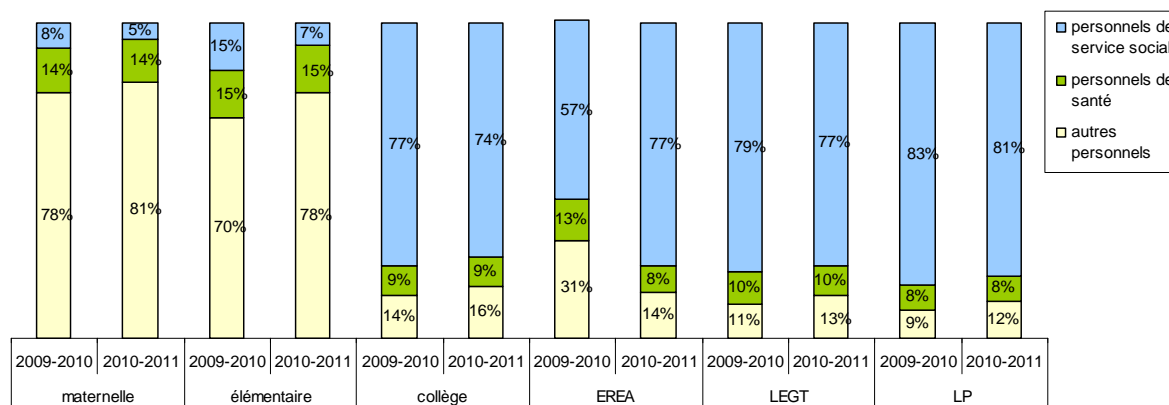
### Lieu du danger



Les proportions des lieux de danger évoluent peu entre les deux années. Le lieu du danger principal est l'univers intra-familial, notamment en ce qui concerne les informations préoccupantes. La part de l'extra-familial qui reste limitée pour les informations préoccupantes représente le quart des signalements. On observe néanmoins une tendance à la hausse de la part de l'extra-familial s'agissant des informations préoccupantes comme des signalements.

Quand le danger provient de l'extérieur de la famille (institution, environnement, quartier), les signalements à l'autorité judiciaire sont plus fréquents.

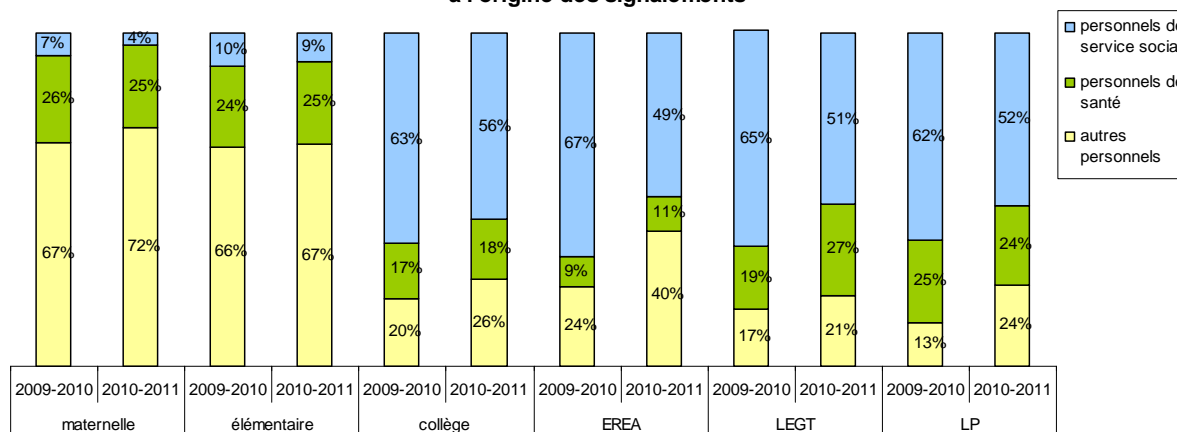
### Personnels de l'éducation nationale à l'origine des transmissions d'informations préoccupantes



S'agissant des personnels de l'éducation nationale à l'origine des transmissions, on rappellera que le service social intervient dans le second degré et, quand les moyens le permettent, dans le premier degré. En outre, les transmissions sont parfois effectuées conjointement dans le cadre d'un travail en équipe.

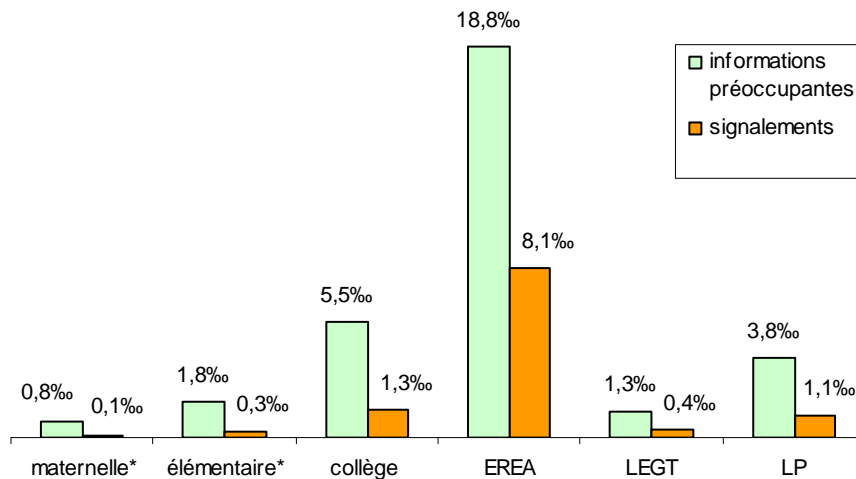
Dans le premier degré, la part des personnels de service social est minoritaire, les directeurs d'écoles et les enseignants (« autres personnels ») étant à l'origine de la majorité des transmissions. Dans le second degré, le rapport est inversé. Cela vaut pour les informations préoccupantes, comme pour les signalements.

### Personnels de l'éducation nationale à l'origine des signalements



On observe que les transmissions réalisées par les personnels de santé sont proportionnellement plus importantes pour les signalements que pour les informations préoccupantes.

**Transmissions rapportées aux effectifs scolarisés**

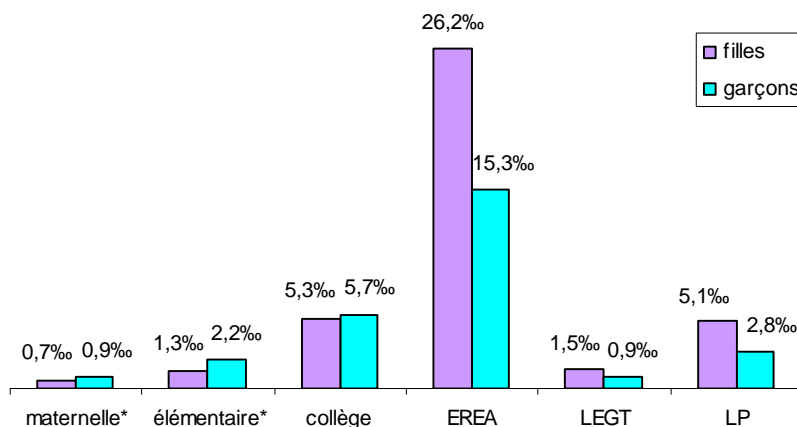


**C'est dans les EREA, au collège et en lycée professionnel que les élèves sont le plus repérés en danger ou en risque de danger.**

Au lycée, les transmissions sont plus fréquentes en LP qu'en LEGT.

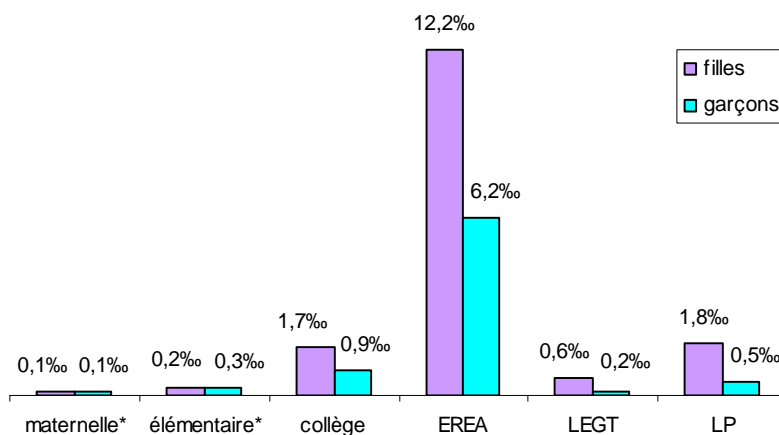
S'agissant des EREA, deux hypothèses peuvent être avancées : les élèves sont davantage confrontés à des situations les mettant en danger ou/et ils font l'objet d'un repérage plus fréquent de la part des équipes.

**Informations préoccupantes par sexe rapportées aux effectifs scolarisés**



L'analyse des données par sexe fait apparaître que dans l'enseignement primaire, les garçons font davantage que les filles l'objet de transmissions, notamment d'informations préoccupantes.

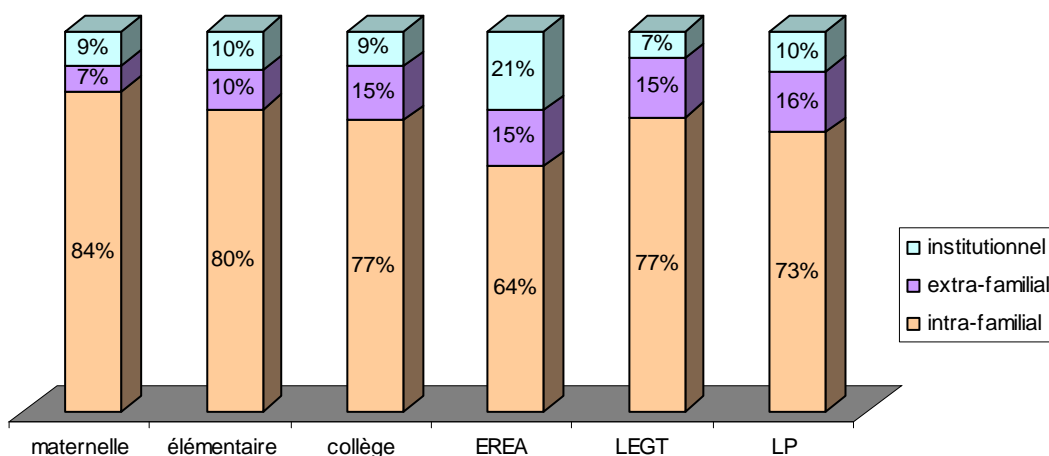
**Signalements par sexe rapportés aux effectifs scolarisés**



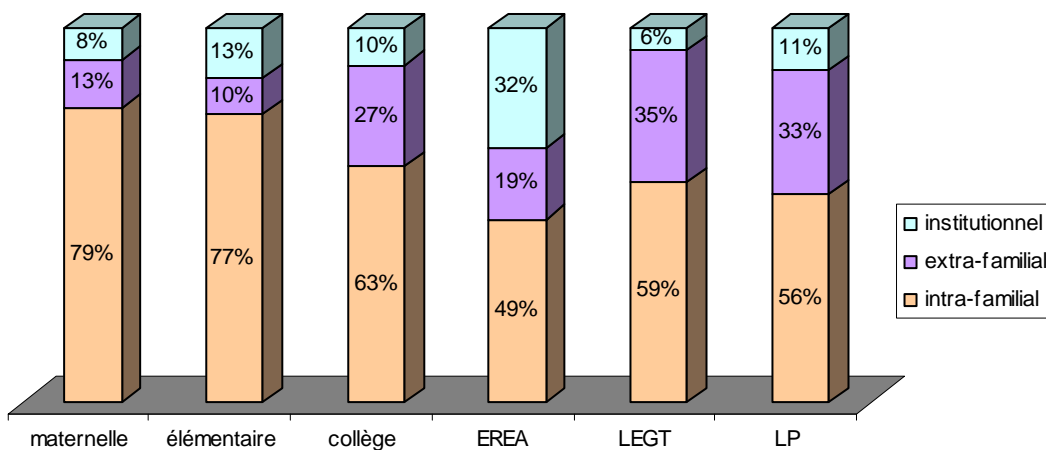
Au collège, les transmissions d'informations préoccupantes concernent plutôt les garçons tandis que les signalements concernent davantage les filles.

Dans les EREA et au lycée les filles font davantage que les garçons l'objet de transmissions quel que soit le destinataire.

### Informations préoccupantes : lieu du danger



### Signalements : lieu du danger



L'analyse des lieux du danger montre que l'univers intra-familial concerne davantage le premier que le second degré, surtout pour les signalements. Au lycée un tiers des signalements sont liés à l'environnement extra-familial. La part de l'institutionnel est plus élevée en EREA, avec un cinquième des informations préoccupantes et même un tiers des signalements : l'hypothèse de violences entre pairs peut être avancée.

## Formation aux premiers secours

L'analyse porte sur les données 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011.

Au cours de cette période, toutes les académies qui ne l'avaient pas encore fait, ont mis en place l'APS et le PSC1 : c'est le cas de l'académie de Martinique pour les deux certificats en 2009-2010 et, pour l'APS, des académies de Lyon en 2009-2010, de Caen et de Guadeloupe en 2010-2011.

Le nombre d'élèves formés a augmenté pour l'APS et le PSC1 sur les trois ans, ainsi que la part d'élèves formés par rapport aux effectifs scolarisés. Toutefois, la hausse s'est ralentie en 2010-2011.

### Apprendre à porter secours à l'école (APS)

152 252 élèves ont été formés à l'APS en 2008-2009, puis 189 998 en 2009-2010 (+25%) et 202 252 en 2010-2011 (+6%).

On signalera que l'académie de Paris n'a pas transmis de données sur l'ensemble de la période. En outre, les remontées incomplètes des académies de Grenoble et de Lyon et, surtout, l'absence totale de données pour Créteil, Rennes et La Réunion expliquent la faible hausse du nombre d'élèves formés en 2010-2011 par rapport à l'année précédente.

**La proportion d'élèves de l'école élémentaire formés est passée de 5% à 6% puis à 7% au cours de la période considérée.** La médiane évolue peu et ne dépasse pas 4% en raison d'une assez grande dispersion des taux.

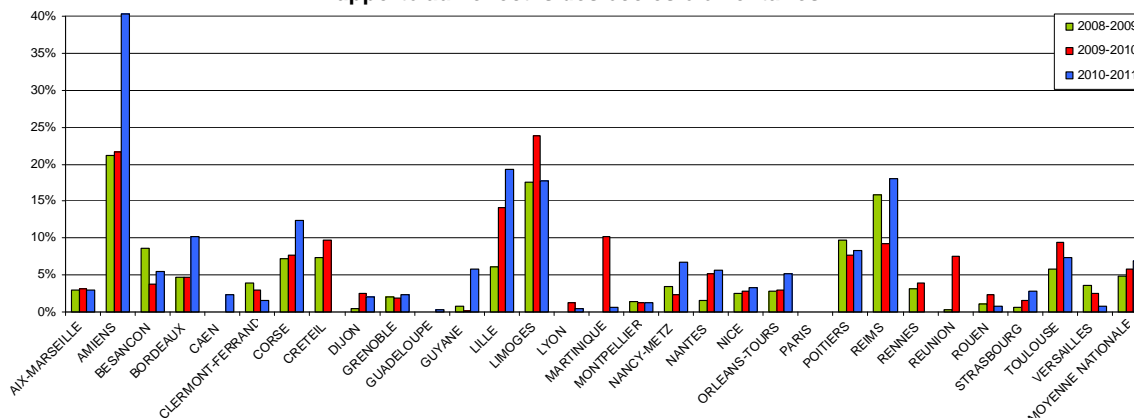
En 2010-2011, neuf académies présentent des taux supérieurs à la moyenne nationale :

- Amiens se démarque avec une proportion d'élèves formés supérieure à 20% les deux premières années et à 40% la troisième année ;
- Lille, Limoges et Reims présentent des taux de 18% à 19% ;
- Bordeaux et la Corse connaissent une augmentation régulière et atteignent respectivement 10% et 12% ;
- Poitiers, Toulouse et Nancy-Metz ont formé entre 7% et 10% de leurs élèves, c'était aussi le cas de Créteil et de La Réunion en 2009-2010, leur dernière année de référence.

Les autres académies enregistrent des taux inférieurs à la moyenne nationale :

- Nantes, Nice, Orléans-Tours, Strasbourg et en Guyane ont des taux en progression ;
- à Besançon, Dijon, Rouen et en Martinique, l'évolution est en dents de scie ;
- Aix-Marseille et Montpellier connaissent des taux stables ;
- Clermont-Ferrand et Versailles présentent une tendance à la baisse.

Nombre d'élèves ayant suivi la formation à l'APS au cours de l'année scolaire rapporté aux effectifs des écoles élémentaires



## Certificat de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)

En trois ans, le nombre d'élèves formés est passé de 73 848 à 93 730 (+27%) puis à 109 728 (+12%). Les remontées incomplètes des académies de Grenoble et Lyon et l'absence totale de données pour Rennes expliquent en partie la moindre augmentation du nombre d'élèves formés en 2010-2011 par rapport à l'année précédente.

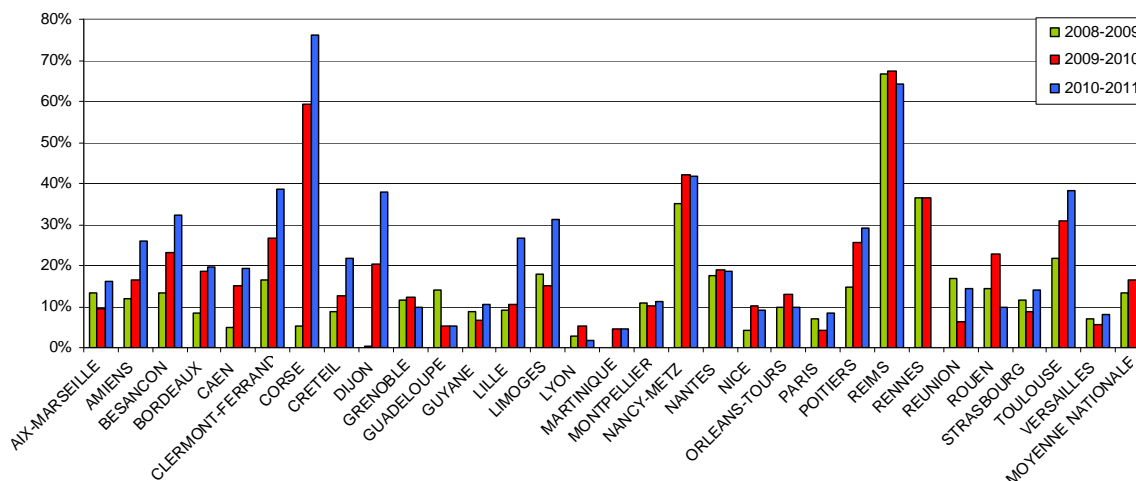
**La proportion d'élèves de troisième formés est passée de 13% à 17%, puis à 20%.** La médiane qui était à 11% puis à 14%, se rapproche de la moyenne avec 19% en 2010-2011.

En 2010-2011, quatorze académies connaissent des taux supérieurs à la moyenne nationale :

- Reims se démarque en formant chaque année les deux-tiers de ses élèves ;
- la Corse connaît une très forte progression, passant de 5% à 59%, puis à 76% ;
- Nancy-Metz, Clermont-Ferrand, Toulouse et Dijon sont dans une fourchette de 37% à 42% c'était aussi le cas de Rennes en 2009-2010, sa dernière année de référence ;
- Besançon, Limoges, Poitiers, Lille et Amiens présentent des taux compris entre 25% et 32% ;
- Créteil, Bordeaux et Caen, en progression constante, ont rattrapé la moyenne nationale.

Les autres académies présentent des taux inférieurs à la moyenne nationale. Nantes forme chaque année entre 18 et 19% des effectifs. Aix-Marseille, La Réunion et Strasbourg affichent des taux de l'ordre de 15%, Grenoble, la Guyane, Montpellier, Nice, Orléans-Tours et Rouen sont proches de 10%, Paris et Versailles de 8%, la Guadeloupe et la Martinique de 5%.

**Nombre d'élèves ayant suivi la formation au PSC1 au cours de l'année scolaire rapporté aux effectifs des classes de troisième**





## Liste des sigles

### A

APS : Apprendre à porter secours.

### B

BCP : Base centrale de pilotage.

### C

CMP : Centre médico-psychologique.

CMPP : Centre médico-psychopédagogique.

### D

DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective, et de la performance du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

### E

EREA : Etablissement régional d'enseignement adapté.

### L

LEGT : Lycée d'enseignement régional et technologique.

LOLF : Loi organique relative aux lois de finances.

LP : Lycée professionnel.

### P

PAI : Projet d'accueil individualisé.

PPS : Projet personnalisé de scolarisation.

PSC1 : Certificat de prévention et de secours civiques.

### R

RAR : Réseau ambition réussite.

RASED : Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.

RRS : Réseau de réussite scolaire.

### S

SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté.